

Tu es considéré comme mineur si tu as moins de 18 ans



**MINEUR ÉTRANGER NON ACCOMPAGNÉ EN BELGIQUE**

# QUELS SONT TES DROITS ?

A graphic illustration showing four hands of different colors (green, yellow, orange, red) reaching out from the bottom edge of the page towards the center, forming a circle. The background behind the hands is a gradient from green to red.

**QUELQUES  
CONSEILS  
ET ADRESSES  
UTILILES**



Co-financé par l'Union européenne



## TU AS LE DROIT DE T'EXPRIMER LIBREMENT

## SANS AVOIR PEUR

BON À SAVOIR

Un **tuteur** ou un **travailleur social** t'aidera à prendre des décisions dans ton meilleur intérêt

Tu peux faire **confiance** aux professionnels (police, avocats, tuteurs, travailleurs sociaux, juges, médecins, etc.)

Tu as le droit d'avoir un **avocat gratuitement**

Tu as le droit d'avoir un **interprète gratuitement**

Des organisations sont là pour t'aider à obtenir une **aide gratuite** (nourriture, logement, douche, accès à un médecin et à l'école, ...). Elles s'assureront que tes droits sont respectés

Tu ne **peux pas être puni** pour quelque chose d'illégal que tu aurais été forcé de commettre

Si tu as besoin d'une aide urgente, appelle la police

au **101**  
ou **112**

**N'HÉSITE PAS À FAIRE VALOIR TES DROITS !**





La police est là pour t'écouter et te protéger si tu te sens menacé ou si tu es victime de violence, quelle que soit ta nationalité. Elle ne te fera aucun mal et n'essaiera pas de profiter de toi.

POLICE

101 ou

112

## OFFICE DES ÉTRANGERS

Chaussée d'Anvers, 59B  
1000 Bruxelles

**02/793.80.00**

[infodesk@ibz.fgov.be](mailto:infodesk@ibz.fgov.be)

## FEDASIL

(Agence fédérale pour l'accueil des demandeurs d'asile)

Chaussée d'Anvers, 57  
1000 Bruxelles

**02/793.82.40**

ou **02/213.44.11**

[info@fedasil.be](mailto:info@fedasil.be)



## LA TRAITE DES ÊTRES HUMAINS, C'EST QUOI?

Il est possible que toi ou un de tes amis en soyez victimes sans le savoir.

T'es-tu déjà retrouvé dans une situation où tu as été obligé :

- **d'avoir des relations sexuelles ou de faire d'autres actes sexuels?**
- **de travailler** (par exemple, t'occuper du ménage ou des enfants chez quelqu'un ou de travailler dans une usine ou un restaurant) ?
- **de mendier, voler ou commettre une infraction ?**
- **de cultiver, transporter ou vendre de la drogue ?**
- **de vendre tes organes ?**
- de payer une "**dette**" en travaillant ou en rendant d'autres services ?

Est-ce que toi ou ta famille avez déjà été menacés ? Si tu réponds "oui" à une de ces questions, tu es peut-être victime de traite.

**La traite d'êtres humains est un crime grave** et une violation de tes droits. Parles-en à un professionnel en qui tu as confiance ou à PAG-ASA, Sûrya ou Payoke. Ils pourront t'aider à faire cesser les abus dont tu es victime et protéger ainsi d'autres mineurs.

**SÛRYA**  
Liège  
Rue Rouveroy, 2  
4000 Liège

**04/232.40.30**  
<http://asblsurya.org>

**PAG-ASA**  
Bruxelles  
Rue des Alexiens, 16B  
1000 Bruxelles

**02/511.64.64**  
<http://pag-asa.be>

**PAYOKE**  
Anvers  
Leguit, 4  
2000 Anvers

**03/201.16.90**  
<http://payoke.be>

- Si tu viens d'un autre pays, tu auras besoin d'un permis de séjour pour rester en Belgique.
- Pour demander ce permis de séjour, il est possible que tu doives aller expliquer ta situation à l'Office des étrangers. Si tu n'as pas de représentant légal en Belgique, l'Office des étrangers contactera le Service des Tutelles afin de t'attribuer un tuteur.
- Tu pourras discuter avec ton tuteur de la meilleure procédure à suivre pour obtenir un permis de séjour.

Puisque tu es mineur, les autorités doivent te protéger même si tu n'as pas de permis de séjour.





En Belgique, les enfants sont représentés par leurs parents. Les enfants qui sont ici sans parents ont un tuteur jusqu'à l'âge de 18 ans.

Ton tuteur t'aidera à obtenir un permis de séjour et s'assurera que tu vas à l'école, que tu reçois des soins médicaux et psychologiques et que tu es correctement logé. Il/Elle est une personne de confiance qui agira dans ton intérêt.

Si tu ne te sens pas à l'aise avec ton tuteur, signale-le au Service de Tutelles. Si tu es en conflit avec ton tuteur, tu peux aller, seul ou accompagné, demander au **Juge de paix**, de te désigner un nouveau tuteur.

## SERVICE DES TUTELLES

Boulevard de Waterloo, 115  
1000 Bruxelles

**078/15.43.24**

[tutelles@just.fgov.be](mailto:tutelles@just.fgov.be)

## JUGE DE PAIX

<http://tribunaux-rechtbanken.be>

Dans les organisations ci-dessous, tu rencontreras des travailleurs sociaux et d'autres enfants. Les travailleurs sociaux s'assureront que tu es en sécurité, nourri, logé, que tu as accès à des douches, à l'école et à des professionnels en qui tu as confiance (tuteurs et avocats).

En Belgique, tout mineur a droit à un **avocat** et à un **interprète gratuitement**. Les informations que tu partages avec eux sont confidentielles (elles ne peuvent pas être répétées) sauf si c'est pour te protéger.



## MAISONS DE JUSTICE

[www.maisonsdejustice.be](http://www.maisonsdejustice.be)

[www.justitieuizen.be](http://www.justitieuizen.be)

## BUREAU D'AIDE JURIDIQUE

**Bruxelles/Wallonie**

<http://avocats.be/fr/bureaux-daide-juridique-baj>

## SERVICES D'AIDE EN MILIEU OUVERT (AMO)

**Bruxelles**

<http://amobxl.be>

**Wallonie**

<http://pro.guidesocial.be/associations/services-d-aide-milieu-ouvert-amo-1580.html>

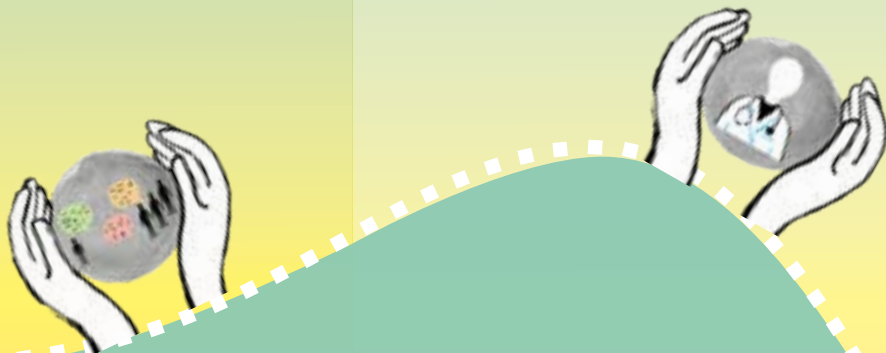
## CENTRA ALGEMEEN WELZIJNSWERK (CAW)

**Flandre**

<http://caw.be/zoek-je-hulp>



Être mineur te donne **accès gratuitement** à des **soins médicaux** et à **l'école**. En Belgique, toute personne de moins de 18 ans doit aller à l'école. Ton tuteur s'assurera que tu as accès à des soins de santé adéquats ainsi qu'à l'école.



En tant que mineur, tu as droit à une protection spécifique. Les autorités belges voudront peut-être vérifier ton âge afin de s'assurer que tu es bien mineur. Il est donc préférable que tu dises la vérité sur ton âge.

Tu as le droit de contester le résultat du test d'âge. Demande à ton tuteur ou à une personne de confiance de t'aider.

Tu peux refuser le test d'âge mais tu pourrais alors être considéré automatiquement comme un adulte.

## SI TU AS BESOIN DE CONSEILS OU D'AIDE

Parfois les choses ne se passent pas comme prévu. Beaucoup d'organisations sont là pour t'aider à résoudre ces problèmes.

### PLATE-FORME MINEURS EN EXIL

**02/210.94.91**

<http://mineursenexil.be>

### SERVICE DROIT DES JEUNES (SDJ)

Bruxelles/Wallonie

<http://www.sdj.be>

### JONGEREN ADVIES CENTRUM (JAC)

Bruxelles/Flandre

<http://jac.be>



# SI TU TE SENS EN DANGER OU SI TU AS BESOIN D'ÊTRE PROTÉGÉ



## SERVICE D'AIDE À LA JEUNESSE (SAJ)

**Bruxelles/Wallonie**

<http://www.aidealajeunesse.cfwb.be/index.php?id=359>

## JONGEREN EN WELZIJN

**Bruxelles/Flandre**

<http://www.wvg.ulaanderen.be/jongerenwelzijn/jeugdhulp/intersectorale-toegangspoort/>





Cette publication a été produite avec le soutien financier de l'Union européenne. Le contenu de cette publication relève de la responsabilité entière d'ECPAT France et de ses partenaires dans le cadre du projet ReACT : ECPAT Belgique, ECPAT Allemagne, ECPAT Pays-Bas et ECPAT Royaume-Uni et ne peut en aucun cas être vu comme reflétant les opinions de l'Union européenne.

